

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **18 OCTOBRE 2022**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	13
- votants	13(dont 1 pouvoirs)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :
11/10/2022
Date d'affichage :
11/10//2022

Objet
**8.7 DEMANDE DE 2 NOUVEAUX
ABRIS BUS RD1082**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures trente , le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Pierre SAUZET (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Dans le cadre de l'aménagement de la RD1082, il y a lieu de solliciter la Région afin de changer les abris bus.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la pose de deux abris voyageurs à l'arrêt « RD1082/ Les Patureaux »
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
publié sur le site internet le 25/10/2022

Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 19/10/2022
Le Maire,
Catherine EYRAUD

La secrétaire de séance
Josiane DURAND




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20221018-2022-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022